

FLEURIEUX-SUR-L'ARBRESLE



RHONE

Accusé de réception en préfecture
069-216900860-20240129-2024-06-DE
Date de télétransmission : 30/01/2024
Date de réception préfecture : 30/01/2024

Délibération du Conseil Municipal du 29 janvier 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 18

Présents : 10

Pouvoirs : 0

Votants : 10

Date de Convocation du Conseil Municipal :

23 janvier 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt neuf janvier à vingt heures trente, les membres du conseil municipal de la commune de FLEURIEUX SUR L'ARBRESLE proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations de vote du 15 mars 2020, se sont réunis dans la salle du conseil sur la convocation de Monsieur Diogène BATALLA, Maire conformément aux articles L2121-10 et L2122-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Étaient présents : Thomas ALESSI, Diogène BATALLA, Jean-Louis BERGERARD, Véronique BOUCHARD, Baptiste GAUDELUS, Aymeric GIRARDON, Evelyne GIRARDON, Elvine LEON, Frédérique MOULIGNEAU et Florence RIUS.

Excusés : Nathalie DENIS et Philippe ROUX.

Absents : Caroline BENOIT-GONIN, Stanislas BOUCHET, Olivier CHAMBE, Sylvie DESBOURDELLES, Vincent LABOURIER et Chani PETIT.

2024-06 Délibération relative à la présentation du rapport du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) pour l'année 2022

Rapporteur : Thomas ALESSI

Le Syndicat de Rivières Brévenne Turdine (SYRIBT) regroupe 4 intercommunalités et 43 communes. Il couvre 160 km de rivières formant le bassin versant de la Brévenne et de son affluent principal, la Turdine.

Trois programmes structurent les actions du Syndicat : contrat de bassin Brévenne-Turdine 2020/2022, 2^e programme d'actions de prévention des inondations 2018/2023 et plan de gestion de la ressource en eau en cours d'élaboration.

En 2022, le premier comité de pilotage pour la gestion et le partage de la ressource en eau a constaté que la ressource disponible semblait suffisante. Il est toutefois nécessaire de mieux structurer le partage et son accès : diminuer les retenues d'eau en été, mobiliser ces retenues pour l'usage agricole, etc.

Des aménagements sont proposés par le Syndicat aux agriculteurs pour la mise en défens des berges : mise en place de bacs abreuvoir gravitaires, descentes aménagées ou passerelle pour les animaux, etc.

185 mètres de linéaires d'enrochement ont été supprimés : en aval de la station d'épuration de L'Arbresle et au lieu-dit du Martinet à Chevinay. L'objectif est de favoriser les berges naturelles.

200 plants ont été installés pour restaurer les peuplements boisés des cours d'eau.

La lutte contre la renouée asiatique s'est poursuivie avec la mise en place d'écopâturage tout en continuant l'arrachage manuel ou mécanique.

Des actions de communication se sont poursuivies avec la deuxième Guinguette de l'Eau et la mise en place d'un observatoire citoyen, en complément des Sentinelles.

748 k€ de dépenses de fonctionnement ont été réalisés, pour 937 k€ de recettes.

465 k€ de dépenses d'investissement ont été réalisés, pour 628 k€ de recettes.

VU le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles D2224-1 à D 2224-5,

VU le rapport annuel du Syndicat de Rivières Brévenne Turdine pour l'année 2022,

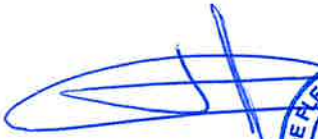
CONSIDERANT que ce rapport annuel doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 9 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération,

CONSIDERANT la nécessaire information du public,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **DE PRENDRE** acte de la présentation du rapport du SYRIBT pour l'année 2022.

Le Maire
Diogène BATALLA



Le secrétaire de séance
Aymeric GIRARDON

